



PARIS
TERRES D'ENVOI

PLUI
PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

6.1. PLAN DES DÉLIMITATIONS DE ZONES

9. Villepinte

Échelle 1 : 6 000^{ème}

Projet de PLUI arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024

Légende

- Unité de commune
- Unité de zone
- Unité de parcelle
- BSI

ZONES

- U1 : Zone pavillonnaire
- U2 : Zone de centralité
- U3 : Zone urbaine mixte
- U4 : Zone de bourg et centre ancien
- U5 : Zone de grande résidence
- U6 : Zone d'activité économique
- U7 : Zone d'équipement
- UP : Zone de projet
- AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle